

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du
23 Janvier 2024**

Délibération N° : 20240123-06

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet
- 30 heures hebdomadaires.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 15/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Florian BOURCIER – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES – Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE.

NOMBRE DE POUVOIRS : 2

Charles LACROIX a donné pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou la modification du temps de travail. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour le service administratif de la Mairie à hauteur de 30 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 30 h 00 hebdomadaires, en remplacement du poste actuel ouvert à 28 h 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2024 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif Territorial Principal

Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Effectif : 1

Temps non complet : 30 h

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 13 voix pour,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé seront inscrits au budget général de la Commune 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

